

Soucieuse de faciliter les démarches de recherche d'hébergement aux **nouveaux étudiants** dont l'habitation principale est éloignée, l'école SIGMA - Clermont-Ferrand bénéficie de quelques logements en résidences gérées par le CROUS. L'accèsion à ces logements est possible pour les non boursiers.

La réservation n'est possible que si vous avez accepté définitivement votre place dans notre école.

Des hébergements sont disponibles dans trois résidences :

Type de logement	Adresse	Loyer	Charges	Dépôt de garantie
Chambre rénovée (10m ²)	Rue Roche Genès AUBIERE	246.30 €	-	250 €
Studio les Hauts de Lafayette (20m ²)	133 Bd Lafayette CLERMONT FERRAND	310 à 391 €	Electricité	320 à 400 €
Studette Dolet (14m ²)	25 rue E. Dolet 63000 Clermont-Ferrand	284€	-	290 €

Des frais de réservation d'un montant de 100 euros, seront déduits du premier loyer,

Le montant des loyers annoncé ne prend pas en compte les déductions APL/ALS.

Les appartements du CROUS sont exonérés de la taxe d'habitation.

Le respect du règlement intérieur des résidences est exigé pour tout bénéficiaire de ces logements.

L'assurance habitation est obligatoire.

Le contrat de sous-location est de 12 mois (1^{er} septembre – 31 août) pour les studios et de 10 mois (1^{er} septembre – 30 juin) pour les chambres, avec possibilité de rompre le bail avec un préavis d'un mois.

Pour toute occupation inférieure à 12 mois, l'étudiant devra bien veiller à déposer son préavis.

INFORMATION IMPORTANTE :

Les étudiants sans garant peuvent utiliser le dispositif Visale : www.visale.fr. En l'absence de garant, votre demande de logement serait refusée. Les renseignements pratiques sur les logements sont accessibles sur le site : usine.crous-clermont.fr

Les personnes intéressées par un logement (ci-dessus) doivent transmettre leur demande en précisant les noms, prénoms, date de naissance, INE, mail et numéro de téléphone

avant le 19 août 2021 par mail à :

stephanie.boutchicha@sigma-clermont.fr

**Les demandes seront traitées par ordre chronologique d'arrivée,
à partir du 23 août 2021**

Sous réserve de disponibilité des logements, une prise de possession anticipée pourra se faire à compter du 28 août pour les chambres et du 30 août pour les studios. Une facturation au trentième est appliquée.